L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 4 OCTOBRE 1892.

# PETITES ANNONCES

## PERDU.

$10 DE RECOMPENSE.—Perdue, le 22 septembre, une petite chienne poule blanche, avec oreilles brunes (tan). La récompense ci-dessus sera payée et aucune question ne sera demandée si on la ramène au No 133 St-Louis, coin Bourgogne. 29 sept.—7t

## A VENDRE.

A VENDRE—Quatre bonnes chevaux scolimatin, garantis sains. 175 rue Royale. 3 oct—7t

A vendre, Roman Français, Espagnols et publications Anglaises. Grand dépôt de livres. No 2 passage de la Bourse, encoignure Canal. 25 sept.—4 dim.

## DEMANDES.

DEMANDE—Domestique qui fasse cuisine et ménage. 44 rue Bourbon. 4 oct—2t

ON demande—Cuisinière française. S'adresser 244 Baronne, près St-Joseph, de 4 à 6 P. M. 4 oct—3 f.

ON demande—Une jeune fille, couleur ou blanche, 18 à 18 ans, parlant l'anglais et français. Bonnes recommandations: pour aider au ménage. Bons gages. S'adresser 96 rue Royale. 4 oct—1f

ON demande une personne pour faire la cuisine et le ménage pour trois personnes. S'adresser No 605 rue Dauphine, près Closet. 4 oct.—2f.

MANGIN demande un ouvrier et un apprenti au No 73 Ste Anne. 2 oct—7f

## CUISINIÈRE.

On demande une bonne cuisinière au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 1er oct—

ON demande une cuisinière, ne parlant que le Français. S'adresser à la pharmacie, au coin Bolivar et Poydras. 28 sept.—

# ANNONCES JUDICIAIRES

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. B. Griswold & Co. vs John J. O'Reilly.

PREMIERE COUR de CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 22,449.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Harris: Huitième, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à nos ent-repôts, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Camp, dans le VENDREDI, 7me jour d'octobre 1892 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une montre de 14 karats Appleton Tracy (en or) No 4,123,228. Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM NELSON,
28 sept—28—oct 4 7 Constable.

Martin McEvoy vs M. et Mme S. Bell.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 22,417.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Parts Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 7ème jour d'octobre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, 1 dompteir et grillages, tables, 1 piano, 1 étagère, 1 miroir, 1 lot de bouteilles assorties contenant des liqueurs et cordiaux, étagères, etc.

Saisi dans l'affaire intitulée et numérotée ci-dessus d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
28 sept—28—oct 4 7 Constable.

# AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George Huhner et de sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,845—Division D—Attendu que Dr George Huhner a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Huhner et de Margaret Klein, sa veuve, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
4 oct—4 9 13

Succession de Alexandre Grillo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 36,938—Division E—Attendu que Mme Catherine Grillo, Vve de Louis Talasac, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexandre Grillo, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
4 oct—4 9 13.

Succession de Andrew J. Stevens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,834—Division B—Attendu que J. B. Vinet, administrateur pu de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
1 oct—1 8 9

Succession de Mme Barbara Stecole.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,355—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Gustave Beck, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 1 7

Succession de Robert Young Black.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,177—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mary Bobbett, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
1er oct—1 5 9

Succession de Cécile Polymnie Fornerali, Veuve en premières noces de Paul A. Scherer et femme décédée de John D. Frick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,235—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Paul Albert Bacon, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 4 9

Succession de Mme Wilhelmine Schwenck, individuellement et comme exécutrice testamentaire vs P. O. Rosenstraus, tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,925—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Mme Wilhelmine Schwenck, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 1 7

Succession de Mme Wilhelmine Schwenck, individuellement et comme exécutrice testamentaire vs P. O. Rosenstraus, tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,926—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Mme Wilhelmine Schwenck, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 1 7

Succession de Henry Guillaume Schroeder, Charlotte Schulz et Helene Schulz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,438—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Schulz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 4 9

Succession de Mme Wilhelmine Schwenck, individuellement et comme exécutrice testamentaire vs P. O. Rosenstraus, tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,925—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Mme Wilhelmine Schwenck, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 4 9

Succession de Vincent Battelora.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,990—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Gustave Beck, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 1 7

Succession de Robert Young Black.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,177—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Wilhelmina Schwenck, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 1 7

Succession de Hubert Young Black, Mme Bobbett, Mme Wilhelmina Schwenck, Mme Schroeder et Mme Schulz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,177—Division D—Attendu que Mme Mary Bobbett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Young Black, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
4 oct—4 9 13

Succession de Andrew J. Stevens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,834—Division B—Attendu que J. B. Vinet, administrateur pu de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Mme Wilhelmina Schwenck, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
1er oct—1 5 9

Succession de Mme Wilhelmine Schwenck, individuellement et comme exécutrice testamentaire vs P. O. Rosenstraus, tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,438—Division C—Attendu que Mme Wilhelmine Schwenck a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Guillaume Schroeder, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
4 oct—4 9 13

# Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 3 OCTOBRE—CLASSE No 334
Tirage de 4 heures P. M.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 37 | 12 | 39 | 46 | 23 | 9 | 20 | 50 | 21 | 25 | 3 | 4 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 3 octobre 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
DAW. A. WILSON,
Commissaires.

Les tirages de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

## Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grandes tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombres ordinaires ont lieu tous les autres dix mois de l'année, s'il est tous Rien au public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Honnêtement depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne des tirages qui nous en donnent l'assurance, est bien avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Nous soussignés Banques et Banquiers paie ront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

## TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

## L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

## MARDI, 11 OCTOBRE 1892.

# GROS LOT: $75,000

## 100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 Lot de | $75,000, cont | $75,000 | |
| 1 Lot de | 20,000,..... | 20,000 | |
| 1 Lot de | 10,000,..... | 10,000 | |
| 1 Lot de | 5,000,..... | 5,000 | |
| 2 Lots de | 2,500,..... | 5,000 | |
| 5 Lots de | 1,000,..... | 5,000 | |
| 25 Lots de | 300,..... | 7,500 | |
| 100 Lots de | 200,..... | 20,000 | |
| 200 Lots de | 100 ..... | 20,000 | |
| 300 Lots de | 50,..... | 15,000 | |
| 500 Lots de | 40,..... | 20,000 | |

PRIX D'APPROXIMATION.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 100 Lots de | $100, cont | $10,000 | |
| 200 Lots de | 200, — ..... | 6,000 | |
| 100 Lots de | 140, — ..... | 4,000 | |

PRIX TERMINAUX.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 999 Lots de | 200, cont | $19,980 | |
| 999 Lots de | 200, — ..... | 19,980 | |
| 3,434 Lots ci-mentionnés à | | $[illegible] | |

PRIX DU BILLET:

Entier, $5 Deux-Cinquièmes $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous prélèverons tous les frais et nous payerons d'abord les frais d'expédition sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à

PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donner l'adresse en plein et faire la signature lisible.

Le Comptoir ayant payé des lots définitivement le service de la poste, TOUTES LES LISTES, nous nous servons des Compagnies Expresses pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées aux demandes à tous les agents de loteries ayant chaque tirage en nombre voulu, par Express, moins frais de poste.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui a été adoptée à la dernière élection de l'Etat, par les Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En soldant un lot de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gouverneur G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARELL, ayant assez la garantie de quatre Banques ci-dessus, pour l'entremise de leurs Président, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes frauduleux et malhonnêtes à vendre sur le marché que les vendeurs méritent d'énormes commissions tandis les acheteurs doivent y faire attention et ne prendre que les billets ENDOSSÉS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et ses Coupons, d'ailleurs, n'achetant le chance de gagner.

# ANNONCES JUDICIAIRES.

## VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêt d'une police d'assurance.

Wolf and Marks versus T. H. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,901.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, mais maintenant absent en congé, en date du 5 septembre 1892, de la propriété ci-après décrite, pour le compte de la dite succession, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues N. Rampart, Esplanade, Kerlerec et Bourgogne, désignés par les lots "K" et "L" sur un plan fait par D. E. Bagnères, voyer, en date du 1er septembre 1862 et mesurant, ces formant ensemble 25 pieds en pied amont-en-bas, 22 pieds de face à la rue N. Rampart sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les susdites bâtisses comprennent un cottage élevé, en briques entre poteaux, avec corridor-cité. 3 chambres, un cabinet, une cuisine à un étage, avec deux chambres. Jardin, figuiers et pêchers; cave. Eau d'amance, etc., etc. connu par le numéro municipal 334 rue Nord Rampart.

Conditions—Comptant à l'adjudication; l'acquéreur ou les acquéreurs commencent en plus de prix de leurs adjudications les taxes d'Etat dues sur la dite propriété pour l'année courante 1892, et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente. Les propriétés précédemment décrites sont vendues sujettes à tous les droits que la loi peut avoir légalement acquis d'après le dit bail.

Actes de vente passés devant M. V. Déjan, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 sept—30—sept 3 10 17 24—oct 1 8

A. Baldwin & Co. Limited, vs. Léon Kahn et als. in solido, et Mme Charles Kahn, "garnishe."

DUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No 16,175—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de la ville, le MARDI, 11me jour d'octobre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 sept—28—5 11 oct

## Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL

NLLE-ORLEANS, 25 juin 1892.

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Prêts à échéances et escomptes | $807,997 82 |
| Surtirages | 1,796 17 |
| Fonds des Etats-Unis pour garantir la circulation | 50,000 00 |
| Banque d'Etat et de ville | 350,746 56 |
| Maison de banque, meubles et installations | 23,978 18 |
| Autres propriétés foncières | 22,285 67 |
| Fonds de rachat cinq pour cent | 2,250 00 |
| Prêts sur demandes | $290,160 55 |
| Change à vue sur New York | 157,923 22 |
| Balances étrangères | 29,479 97 |
| Dû par les banques et banquiers | 40,727 26 |
| Chèques pour le Clearing House | 44,271 08 |
| Monnaie courante escomptée | 355,554 78— 918,216 77 |
| | $2,177,275 1 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Fonds capital | $435,000 0 |
| Fonds de surplus et profits indivis | 165,771 75 |
| Dividendes non payés | 15,023 00 |
| Circulation | 45,000 00 |
| Dépôts indivisibles | $1,315,498 54 |
| Dû aux banques et banquiers | 207,981 83—1,523,480 37 |
| | $2,177,275 12 |

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
ISAAC H. CULBERTSON, Assist. Caissier
PIERRE LANAUX, Président.
L. C. KERVER, Vice-Président.
28juin—

## SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Hermanie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Hélène.
9 Prytanée à Nouvelle.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Prytanée.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Prytanée.
22 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Dauphine et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Rose et Magnolia.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Pompiers, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Rampart et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Turpelchore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt de L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Rampart et Canal.
123 Rampart et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Mire et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Johnson.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bacon.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Dorbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prytanée et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tréma et Esplanade.
232 Rampart et Esplanade.
234 Tréma et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Desgoutes.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
112 Lesseps et White.
413 Romparts et Repos.
414 Pobto et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Prème à Octave et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Rampart.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pelican.
615 Casernes des Etats-Unis
[illegible] et Dauphine.

# VENTES A L'ENCAN.

## PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée dans le premier district.

Succession de Veuve E. P. Boutté.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,853.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 156 rue de la Commune—MERCREDI 2 novembre 1892 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encans St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de, et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 23 septembre 1892, dans l'affaire et dessous au local 137 et 139 Commune entre les rues Camp et St-Charles.

1° Une paire de bonnets-d'oreilles en diamants.

2° Une broche en diamants forme de serpent.

3° Une broche en cheveux à portraits.

4° Une broche pensée.

5° Une broche à vingt diamants forme de serpent.

6° Un montre en or de dame, en ameublement de chambre à coucher et une pendule. Conditions comptant sur les lieux.

29 sept.—29 30—Oct. 1 2, à date.

## PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes ouverts, Billets et Réclamations.

In re G. Madnell vs. Ses Créanciers.

No 34 204.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, au vente de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, maintenant absent en congé, en date du 5 septembre 1892, de la propriété ci-après décrite, pour le compte de la dite succession, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues N. Rampart, Esplanade, Kerlerec et Bourgogne, désignés par les lettres "K" et "L" sur un plan fait par D. E. Bagnères, voyer, en date du 1er septembre 1862 et mesurant, ces formant ensemble 25 pieds en pied amont-en-bas, 22 pieds de face à la rue N. Rampart sur une profondeur de 127 pi. 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les susdites bâtisses comprennent un cottage élevé, en briques entre poteaux, avec corridor-cité. 3 chambres, un cabinet, une cuisine à un étage, avec deux chambres. Jardin, figuiers et pêchers; cave. Eau d'amance, etc., etc. connu par le numéro municipal 334 rue Nord Rampart.

Conditions—Comptant à l'adjudication; l'acquéreur ou les acquéreurs commencent en plus de prix de leurs adjudications les taxes d'Etat dues sur la dite propriété pour l'année courante 1892, et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente. Les propriétés précédemment décrites sont vendues sujettes à tous les droits que la loi peut avoir légalement acquis d'après le dit bail.

Actes de vente passés devant M. V. Déjan, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 sept—30—sept 3 10 17 24—oct 1 8

## L'élégante bâtisse en briques à trois étages, No 21 rue St-Charles, entre Canal et Commune,

Occupée par le Café de Balta.

Succession de Mme Josefa Puig, épouse de B. Martorell.

No 36,422.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. SPEAR, encanteur, Bureau: No 2 1/2 rue Carondelet.—MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 août 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou dépendent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues St Charles, Commune, Canal et Carondelet, désigné comme lot No 2 sur un plan fait par Joseph Roy, voyer, le 14 avril 1841 et déposé comme plan No 21 sur le livre de plans No 2 en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure (au pied américain) 22 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St Charles et 22 pieds 6 lignes de large sur dans le fond, sur 125 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur le côté entre la rue du Canal, et 125 pieds 7 pouces et 2 lignes sur le côté entre la rue Commune. Le dit lot est composé d'une partie du lot désigné par le No 20 et d'une partie du lot No 19 sur un plan fait par Pilié, voyer, le 30 mars 1921 et annexé à un acte passé pardevant Michel de Armas au dépôt en cette ville, le 6 avril 1821. Etant la même propriété acquise par indivis Mme Josefa Puig Martorell épouse dudit Bernardino Martorell, de Barcelone, Espagne, par acte de vente passé pardevant W. K. H. Schoch, consul des Etats-Unis à Barcelone, Espagne, le 9 novembre 1880 et enregistrée au bureau des transfères en cette ville le 4 janvier 1881 dans le livre 115, folio 136. L'original dudit acte est déposé en l'étude de Wallis B. Denégre, notaire en cette ville. Les améliorations consistent de la bâtisse en briques à trois étages le rez-de-chaussée étant occupé par le café de Balta et les étages supérieurs divisés en appartements, et est connue par le numéro municipal 21 rue St-Charles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le balance garantie par privilège de vendeur et hypothèque, en billets pour 1 et 2 ans, portant aupt pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente, payable par le détail paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie.

L'acte de vente dardevant Walter D. Denégre, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 sept—31—sept 7 14 21 28—oct 5

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE—Ire de district pour la paroisse d'Orléans—No 36,622—Division C—Samuel S. Earl vs. ses créanciers. — Ordre de Cour.—Qu'une requête en pétitionnaire Samuel S. Earl soit convoquée et ses créanciers Friedrich Zengel, Geo. notaire public, à son bureau, No 49 rue Camp, commençant le J. U. DI. 13 octobre 1892, à 11 heures A. M., dans lui de considérer et de déterminer sur l'opportunité du pétitionnaire pour un répit et de voter une tenue modérée qui pourraient leur être soumis, et en cas d'intervalle pour les procédures judiciaires contre la personne ou les biens dudit pétitionnaire actuel suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1892.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

1er oct 3 fois 18 oct

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE Ire de district pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 34,746—J. C. Pothiaret vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de J. C. Pothiaret soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 20 octobre 1892, à 11 heures A. M., pour faire les termes et conditions pour la vente de la propriété hypothéquée au plaignant et citée dans la pétition S. Tamany, dans cet Etat.

Nlle-Orléans, 26 septembre 1892.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

28 sept—3 fois au 3 nov

## Etat Trimestriel

—DE LA—

## Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DEPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 31 juillet 1892.

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Propriétés foncières | $125,322 50 |
| Bons et actions | 39,734 62 |
| Prêts suspendus | 56,210 88 |
| Prêts et escomptes | 356,928 21—$581,196 28 |
| Prêts sur demande | 257,435 30 |
| Echange, étranger et local | 62,916 05 |
| Chèques de la Clearing House, chèques sur banques indiennes et monnaie | 163,747 61— 504,098 96 |
| Total | $1,086,295 13 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital actuel | $300,000 00 |
| Profits et pertes | 83,853 75—$444,153 75 |
| Dû aux déposants | 651,169 43 |
| Total | $1,095,295 1 |

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de mes connaissances et croyances.

A. A. LELONG, Ca